



***Réservé au Conseil régional***

*Date de réception de la demande :*

## Dossier de demande d'Aide Régionale

« Soutien aux projets de développement agricole – Avance remboursable »

**Formulaire à adresser à :**

**Monsieur le Président du Conseil Régional  
Hauts-de-France  
Direction de l'Agriculture  
Siège de Région  
59555 LILLE CEDEX**

**Pour obtenir des renseignements complémentaires**

Contactez le Conseil régional Hauts-de-France

Direction de l'Agriculture :

Madame Carole COURTY

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Tél. 33+(0)3 74 27 11 19

[carole.courty@hautsdefrance.fr](mailto:carole.courty@hautsdefrance.fr)

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Concerne uniquement les agriculteurs

**CIVILITE :**                     Madame     Monsieur

**STATUT JURIDIQUE :**    Exploitant individuel                     Autres (*préciser*) :  
                                   GAEC             EARL                     SCEA

**NOM / Prénom ou RAISON SOCIALE (pour les personnes morales) :**

Adresse:.....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|      Téléphone portable professionnel : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Courriel :.....

**EVOLUTION JURIDIQUE PREVUE :** quelle que soit la forme juridique de l'exploitation (*individuelle ou sociétaire*), une modification statutaire est-elle prévue prochainement ?

Oui     Non

Si oui, indiquer quelle modification (*statuts, intégration d'un associé, forme juridique*) et à quelle échéance :

.....  
.....  
.....  
.....

## CONSTITUTION SOCIALE DE L'EXPLOITATION

**Pour les exploitations individuelles, ne remplir qu'une seule ligne**

Nom et prénom des associés-exploitants	Numéro PACAGE	Date de naissance <sup>(1)</sup>	Pourcentage de parts sociales détenues par l'associé exploitant	Date d'installation <sup>(2)</sup>
			_ _ ,  _ _  %	
			_ _ ,  _ _  %	
			_ _ ,  _ _  %	
			_ _ ,  _ _  %	
			_ _ ,  _ _  %	
			_ _ ,  _ _  %	

Dans le cas d'une forme sociétaire, indiquer la proportion de parts sociales détenues par des associés non exploitants : |\_|\_| %

1) Condition d'âge : avoir au moins 18 ans et ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite

2) Date d'inscription comme Chef d'exploitation à la MSA

**Pour les CUMA** : liste des adhérents et situation

Nombre d'adhérents exploitants agricoles de la coopérative participant à l'investissement : |\_|\_|

Nombre de salariés : |\_|\_|

N°	Nom et prénom de l'adhérent participant	N° PACAGE ou SIRET	JA (*)
1			<input type="checkbox"/>
2			<input type="checkbox"/>
3			<input type="checkbox"/>
4			<input type="checkbox"/>
5			<input type="checkbox"/>

\* Cocher la case si nécessaire

Ce tableau doit être complété sur une feuille à part selon le modèle ci-dessus si le nombre d'adhérents excède le nombre de lignes

## CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

- 1. Localisation du siège de l'exploitation/Entreprise :**  Identique à la localisation du demandeur  
Sinon, préciser l'adresse du projet : .....  
.....  
Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_.....
- 2. L'exploitation est-elle reconnue en agriculture biologique ou en cours de conversion ?**  
 Partiellement       En totalité       Non
- 3. l'exploitation/Entreprise engagée en Signes Officiels de Qualité et de l'Origine :**  
 Oui       Non  
Si oui : Laquelle : .....
- 4. L'exploitation est-elle engagée dans une certification environnementale ?**  
 Niveau 2       Niveau 3 (HVE)       Non
- 5. L'exploitation met-elle en œuvre une MAEC ?**  
 Oui : en cours de contractualisation       Oui : engagement       Non
- 6. Nombre d'emplois sur l'exploitation : |\_|\_|**  
**Nombre d'emplois créés suite au projet : |\_|\_|** type de contrat (CDI CDD Apprentissage ...) :

**7. Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre du code de l'environnement**

**L'exploitation relève du :**

Régime de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Si l'exploitation comprend plusieurs ateliers, indiquez lesquels sont classés en ICPE :

.....  
 .....

Régime d'enregistrement ICPE

Régime de déclaration ICPE

Soumise au RSD

Relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau ;

Ne relève pas de ces réglementations.

**8. Situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires liées au bien-être des animaux**

Le ou les ateliers concernés (s) par le projet répondent-ils aux normes nationales et/ou communautaires ?

Oui

Non

Sans Objet

**9. Description des surfaces de l'exploitation**

**Surface agricole utile :** |\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_| Ha

Dont surface fourragère principale : |\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_| Ha

Dont surface prairie permanente : |\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_| Ha

Dont surface prairie temporaire : |\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_| Ha

Dont surface en céréales et oléo protéagineux : |\_|\_|\_|\_|, |\_|\_|\_| Ha

**10. Descriptif détaillé des productions de l'exploitation**

	Production(s)	Avant-projet	Après projet
Abeilles	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Arboriculture	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Brebis lait	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Brebis viande	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Chevaux	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Chèvres	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Génisses lait	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Génisses viande	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Grandes cultures	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Horticulture	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Lapins	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Légumes de plein champ	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Maraîchage	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Palmipèdes à foie gras	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Porcs engraissement	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _
Porcs reproducteurs	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _

Poules pondeuses	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Prairies	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Taurillons ou bœufs	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Vaches allaitantes	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Vaches laitières	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Veaux de boucherie	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Volailles de chair	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
Autres activités *			

\* Préciser si nécessaire, notamment pour les CUMA

.....

.....

.....

.....

## PRESENTATION DU PROJET

### 1. Localisation

Lieu des travaux :  Identique à la localisation du siège de l'exploitation

Sinon, préciser l'adresse du projet : .....

.....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_ .....

### 2. Détails du projet d'investissement

Type d'investissement ?

Projet de transformation/commercialisation

projet de développement, de diversification et/ou de modernisation

A quelle(s) catégorie(s) suivante(s) pouvez-vous rattacher la ou les finalités de votre projet ?

Aménagement et équipement de bâtiments de production, de conditionnement, ou de stockage de produits issus des exploitations

Matériels et équipements couvrant le champ de la mécanisation pour les productions végétales spécialisées (hors traction)

Construction et aménagement de serres

Autres investissements pour un projet de création ou de développement d'activité sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (hors irrigation)

Investissements spécifiques aux CUMA

Investissements ateliers de transformation et ou de commercialisation

### 3. Description du projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Cette rubrique peut être complétée sur une feuille à part si nécessaire.*

## RESULTATS ATTENDUS

Sur le plan économique, commercial.....  
.....  
.....

Evolution de l'activité à 3 ans (nouveaux produits, C.A...) .....  
.....

L'accès à de nouveaux marchés .....  
.....

## AUTO CONSTRUCTION

L'auto-construction est évaluée à partir de charge liée la main d'œuvre, aux matériaux et la location de matériel.

La charge liée à la main-d'œuvre est évaluée, à partir du temps prévisionnel de réalisation des travaux ; seul le temps des associés exploitants peut être pris en compte dans le cas d'une auto-construction.

***L'auto-construction n'est pas prise en compte pour les travaux d'électricité, de gaz et de fosse ou fumière d'effluents d'élevage.***

### 1. Charge liée à la main d'œuvre

N°	Nature des travaux concernés	Cout horaire (smic brut horaire) <sup>1</sup>	Temps de travail (en heure)	Montant HT (coût horaire x temps de travail)
1				
2				
3				
4				
5				
Montant total				

(1) <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/le-montant-du-smic-brut-horaire>

## 2. Charge liée à l'achat de matériaux et de location de matériel

N°	Nature de l'investissement	Fournisseur/Prestataire	Montant HT
1			
2			
3			
4			
5			
Montant total			

## 3. Montant total de l'autoconstruction

L'autoconstruction est plafonnée à 4 000 €.

Nature de l'investissement	Total	Montant plafonné	Total éligible
Charge liée à la main d'œuvre			
charge liée à l'achat de matériaux et à de location de matériel (1)			
Montant total de l'autoconstruction			

(1) plafonnée à 30% du coût HT des matériaux et de location du matériel nécessaire

## COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS

L'exercice comptable se termine le ... / ... de chaque année.

Préciser l'année en cours N =

Indiquer si l'un des exercices est supérieur à 12 mois

### Veillez compléter l'annexe financière – (fichier Excel)

1. **Crédit(s) en cours (classique ou crédit-bail), accordés ainsi que les crédits consentis pour ce projet (Préciser si HT ou TTC)**
2. **Dépenses liées aux projets**
3. **Aide(s) en cours sollicitée pour le projet**
4. **Plan de financement prévisionnel**

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

*Pour tous les porteurs de projet :*

Pièces	Pièces jointes au dossier	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété, signé et daté		
Annexe financière complétée, signée et datée		
Copie de la carte nationale d'identité ou passeport		
Attestation MSA (pour les nouveaux installés)		
Les devis détaillés des investissements		
Le plan des installations prévues		
Copie de l'arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux (en cas de construction)		
Bail commercial ou attestation propriété du bâtiment		
Liasses fiscales complètes des trois derniers exercices clos		
Copie du Plan d'Entreprise pour les JA		
Dernière liasse fiscale des sociétés détentrices du capital		
Copie des contrats des crédits souscrits au titre du financement du projet		
Copie des attestations fiscales et sociales de l'année en cours		
Tous les éléments ou commentaires de nature à faciliter la connaissance de l'entreprise et de son projet (Plaquette commerciale, etc...)		
Un relevé d'identité bancaire sous format IBAN		

*Pour les formes sociétaires et groupements d'agriculteurs :*

Pièces	Pièces jointes au dossier	Sans objet
Extrait K-bis de moins de 3 mois		
Statuts actualisés		



## ENGAGEMENT

*Je soussigné(e)  
(Nom-Prénom)*

*Agissant en qualité de  
Représentant la société*

**Demande à bénéficier d'une aide au titre du dispositif régional « Soutien aux projets de développement agricole – Avance remboursable »**

**D'un montant de \_\_\_\_\_ €  
pour le projet suivant :**

**Atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire,
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales, ou d'un accord d'échelonnement que mon entreprise ne fait l'objet d'aucune procédure collective (liquidation, sauvegarde ou redressement judiciaire sans plan approuvé par le tribunal),
- Ne pas avoir commencé l'exécution du projet au moment du dépôt de la demande,
- Le cas échéant, avoir obtenu du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantation(s) sont projeté(es), l'autorisation de réaliser ces aménagements

**Je m'engage à rembourser l'aide régionale attribuée dans un délai de \_\_\_\_\_ ans (8 ans maximum incluant le différé de remboursement) avec une périodicité de remboursement trimestrielle.**

**Je sollicite un différé de remboursement de \_\_\_\_\_ ans (3 ans maximum) à compter de la date de la notification de la convention d'attribution de l'aide.**

*Fait à*

*Le*

**Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué) :**

*La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40 s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant au Conseil Régional Hauts-de-France  
L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.*

<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p><b><u>Sont éligibles :</u></b></p> <p><b>1 - les agriculteurs à titre principal</b> (affiliation MSA/AMEXA) dont le siège social est en région Hauts-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• agriculteurs, personnes physiques ;</li> <li>• agriculteurs, personnes morales dont l'objet est agricole (sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SCEA, SCL...). Concernant les personnes morales autres que GAEC et EARL, le capital social doit être détenu à plus de 50% par des associés exploitants.</li> <li>• les groupements d'agriculteurs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ toute forme juridique collective dans laquelle les exploitants agricoles détiennent la totalité des parts sociales (hors CUMA) ;</li> <li>✓ les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ;</li> <li>✓ les GIE ;</li> <li>✓ les coopératives agricoles ;</li> </ul> </li> <li>• les associations ou autres structures.</li> </ul> <p><b>2 – exerçant leur activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le secteur de la production agricole primaire ;</li> <li>• dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.</li> </ul> <p>Le porteur de projet doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales. Et dans le cas des entreprises, celles-ci ne doivent pas répondre à la définition européenne d'entreprise en difficulté (Article 2 du règlement (UE) n°651/2014) de la commission du 17 juin 2014).</p> <p><b><u>Exclusions et cumul avec d'autres cadres régionaux d'interventions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secteurs d'activités ou catégories d'aides exclues par les régimes d'aides sur lesquels s'appuie le présent cadre d'intervention ;</li> <li>• aucune avance remboursable ne sera accordée à un projet d'investissement pour lequel une aide a été sollicitée ou obtenue dans le cadre du FEADER ;</li> <li>• les entreprises ne peuvent bénéficier d'aides directes fondées sur d'autres cadres d'intervention de la Région pour la durée pendant laquelle elles bénéficient d'une aide fondée sur le présent cadre d'intervention.</li> </ul>
<p><b>Zone géographique éligible</b></p>	<p>Le présent cadre d'intervention est applicable sur l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France. Il entre en application à compter de la date à laquelle la délibération sera certifiée exécutoire et demeure applicable tant qu'il reste conforme aux règles européennes en matière d'aides d'Etat et au SRDEII.</p>
<p><b>Projets éligibles</b></p>	<p><b><u>Sont éligibles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les projets de transformation et/ou de commercialisation ;</li> <li>• et les projets de développement, de diversification et/ou de modernisation.</li> </ul>
<p><b>Les seuils d'éligibilité et modalités de financement</b></p>	<p>Le montant d'investissement minimal est de <b>80 000 euros HT</b>.</p> <p>L'aide régionale prend la forme d'une avance remboursable dont le taux est fixé à 0%.</p> <p>La durée de remboursement du capital, incluant le différé, n'excèdera pas <b>8 ans</b>.</p> <p>Un différé de remboursement d'une durée de <b>3 ans maximum</b>, peut être accordé en fonction du besoin et fera l'objet d'une demande spécifique lors du dépôt de dossier de demande.</p> <p>Conformément au tableau ci-dessous, la valeur nominale de l'avance remboursable pourra être comprise entre <b>20 et 40%</b> du montant de l'investissement HT pour un montant nominal de l'avance compris entre <b>16 000 € et 500 000 €</b></p>

Type d'investissement	Montant de l'investissement HT	montant de l'avance remboursable
Projet de transformation / commercialisation	Entre 80 000 € et 600 000 €	30%
	Entre 600 000 € et +	20%
Projet de développement, de <b>diversification</b> et/ou de modernisation	Entre 80 000 € et 600 000 €	30% 40% pour un élevage
	Entre 600 000 € et +	20% 30% pour un élevage

L'aide régionale calculée en Equivalent Subvention brut (ESB) ne pourra dépasser le taux maximum d'aide autorisé par les régimes d'aide visés par le présent cadre.

***Seuls les équipements et matériels neufs sont éligibles***

**Pour les projets de transformation/commercialisation :**

- les équipements liés à la création ou au développement d'ateliers de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles issus de l'exploitation et valorisés en circuits de commercialisation courts, à savoir :
  - ✓ l'aménagement de bâtiments liés au projet ;
  - ✓ l'acquisition d'équipements, matériels et matériaux nécessaires et spécifiques à la transformation des produits agricoles ;
  - ✓ l'acquisition d'équipements, matériels et matériaux nécessaires et spécifiques au stockage et au conditionnement s'ils sont inclus dans un projet de transformation ;
  - ✓ l'acquisition d'équipements, matériels et matériaux nécessaires et spécifiques à la commercialisation.

**Pour les projets de développement, de diversification et/ou de modernisation :**

- les matériels neufs (hors financement par crédit-bail ou dispositifs assimilés) ;
- les investissements productifs neufs ;
- les investissements d'aménagement et d'équipement de bâtiments destinés au logement des animaux et à la traite ; à la préparation, au stockage et conditionnement d'aliments et de fourrage ;
- l'acquisition de certains équipements de matériels et matériaux liés à la mise en culture, récolte, préparation, stockage des produits agricoles issus de l'exploitation destinés à l'alimentation des animaux visant l'autonomie alimentaire de l'exploitation ;
- les aménagements et les équipements améliorant les conditions de travail ;
- les installations et équipements de gestion des effluents au-delà des obligations réglementaires ;
- les autres équipements et matériels liés à l'apiculture ;
- les travaux de rénovation, d'aménagement et d'équipement de bâtiments de production, de conditionnement ou de stockage de produits issus des exploitations, avant livraison au négoce ou à une coopérative de commercialisation ;
- la construction et l'aménagement de serres ;
- les matériels et équipements couvrant le champ de la mécanisation pour les productions végétales (hors traction).

**Les frais généraux :**

S'ils sont en lien direct avec un investissement matériel éligible et nécessaires à sa réalisation, dans la limite de 15% des dépenses éligibles totales, tels que :

- les frais d'architecte, d'ingénieurs, de consultation, de maîtrise d'œuvre, d'études réglementaires (projet d'insertion paysagère...) ;
- les frais de réalisation d'études de faisabilité technico-économique ;
- les frais de réalisation de diagnostics d'exploitation et d'élevage,
- les frais de réalisation d'autres types de diagnostics environnementaux, notamment les diagnostics agroenvironnement multi-enjeux (conseils en matière de durabilité environnementale) visant à évaluer l'impact environnemental de l'exploitation ;
- les frais de formation à l'utilisation de matériels ou d'équipements.

**L'auto-construction**

- la charge liée à l'auto-construction sera évaluée à partir du temps déclaré par le porteur de projet et plafonné sur la base d'un référentiel national d'estimation des temps de mises en œuvres par poste lorsqu'il est disponible ;
- pour les postes non pris en compte dans le référentiel, la charge liée à la main-d'œuvre sera évaluée, à partir du temps prévisionnel de réalisation des travaux ;

Dépenses éligibles

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• seul le temps des associés exploitants peut être pris en compte dans le cas d'une auto-construction. L'auto-construction y compris l'implantation de matériel végétal sera plafonnée à 30% du coût hors taxes des matériaux et de location du matériel nécessaire et à 4 000 euros.</li> </ul> <p><b><i>L'auto-construction n'est pas prise en compte pour les travaux d'électricité, de gaz et de fosse ou fumière d'effluents d'élevage.</i></b></p> <p><b><u>Les investissements réalisés en vue de se conformer aux normes de l'Union Européenne</u></b> applicables à la production agricole uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les jeunes agriculteurs, dans les 24 mois qui suivent l'installation ;</li> <li>• pour tous les autres bénéficiaires, dans les 12 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle exigence sur l'exploitation.</li> </ul> <p><b><u>Les matériels et équipements acquis en copropriété,</u></b> sous réserve de la désignation d'un mandataire.</p>
<p><b>Dépenses non éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les investissements immobiliers ;</li> <li>• les équipements de simple reclassement à l'identique sans augmentation de performance ;</li> <li>• les équipements d'occasion ;</li> <li>• la démolition de bâtiment ;</li> <li>• les frais de montage de dossier ;</li> <li>• les droits de production agricole, les animaux, les plantes annuelles, les coûts de plantation de ces dernières, les droits de paiement ;</li> <li>• les investissements liés à la surveillance et la sécurité de l'exploitation ;</li> <li>• les acquisitions en crédit-bail ou en location financière.</li> </ul>
<p><b>Instruction de la demande</b></p>	<p>Un dossier de demande d'aide sera déposé, dûment complété, et adressé à Monsieur le Président du Conseil régional.</p> <p>Le dossier de demande sera téléchargeable sur le site internet de la Région Hauts-de-France à l'adresse suivante : <a href="http://guide-aides.hautsdefrance.fr/">http://guide-aides.hautsdefrance.fr/</a></p> <p>les dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau.</p> <p>Après instruction par les services de la Région, les dossiers seront présentés à l'organe délibérant pour décision dans la limite des enveloppes budgétaires allouées annuellement.</p>
<p><b>Modalités de versement de l'aide régionale</b></p>	<p>Les fonds seront débloqués en une seule fois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention, et sur présentation par le bénéficiaire des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandat de prélèvement SEPA mentionnant les coordonnées bancaires du bénéficiaire et signé pour acceptation ;</li> <li>• RIB du compte sur lequel seront versés les fonds.</li> </ul> <p>Une convention financière sera établie entre la Région et le bénéficiaire, elle précisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les modalités de remboursement ;</li> <li>• le cas échéant la liste des pièces complémentaires nécessaires, en fonction des projets, pour le déblocage de fonds.</li> </ul>